HUMANEM

LIP INTERIM
À l'attention de Mohamed MEHAMHA

A Lyon, le 30/09/2026

Certification de réalisation - Attestation de formation

Je soussigné Thierry VILLEMAGNE
représentant légal du dispensateur de formation HUMANEM FORMATION, atteste que :

Monsieur Mohamed MEHAMHA
a suivi l'action de formation

Le téléphone, accélérateur des versements de la taxe d'apprentissage

Nature de l'action de formation :
- ■ action de formation
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée **à champagne au mont d'or, du 29/09/2026 au 30/09/2026** pour une durée totale (1) de **12.00 heures.**

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Thierry Villemagne
Gérant

HUMANEM Formation
7, rue des Aulnes - 69410 CHAMPAGNE
Tél. 06 06 51 01 38
t.villemagne@humanem.fr
www.humanem.fr - SIREN 443 919 345
Déclaration OF 82 69 07 696 69

(1) Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.